



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-10-2

Séance du vendredi 14 février 2020

### **CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES - EXERCICE 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF.  
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2019-5-10-1 du 17 mai 2019 relative à la participation financière en faveur des Centres de Planification et d'Éducation Familiale pour l'année 2019,
- VU la convention de mise à disposition d'un praticien hospitalier pour assurer le fonctionnement médical du Centre de Planification et d'Éducation Familiale et des consultations prénatales à SAINTE-MARIE-AUX-MINES en date du 19 février 1998,

- VU l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition précitée entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- VU la lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai le 21 août 2019 dénonçant la convention de mise à disposition précitée au 1<sup>er</sup> décembre 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission réunie le 7 février 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la participation financière d'un montant total de 1 570,46 € due au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai jusqu'au terme de la convention de mise à disposition d'un praticien hospitalier pour assurer le fonctionnement médical du Centre de Planification et d'Education Familiale et des consultations prénatales à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, soit jusqu'au 30 novembre 2019,
- prélève les crédits correspondants sur le programme G821, chapitre 65, fonction 41, nature 6568, code programme 2968, service 501, AE 2019/G821 du budget départemental,
- autorise le versement trimestriel de la participation financière due au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité